



Paris, le 25 novembre 2020

Le CIC répondra favorablement à ses clients professionnels et entreprises bénéficiaires d'un Prêt garanti par l'État (PGE) demandant de ne commencer l'amortissement qu'après deux ans

Dès le début de la crise sanitaire, le CIC s'est fortement mobilisé pour soutenir ses clients professionnels et entreprises qui ont souvent vécu une baisse significative de leur chiffre d'affaires.

Les 20 000 conseillers du CIC ont entrepris des démarches proactives auprès de leur clientèle.

En date du 16 novembre 2020, ce sont près de 14,2 milliards d'euros de prêts garantis par l'État (PGE) qui ont été octroyés par le CIC à plus de 78 460 artisans, commerçants, PME, ETI et grands comptes pour un montant moyen de 180 000 euros.

À compter du 15 décembre, les bénéficiaires du PGE pourront prendre attache avec leur conseiller bancaire afin d'organiser l'amortissement du prêt de trésorerie exceptionnel, celui-ci pouvant s'étendre sur cinq ans.

Le ministère de l'Économie et des Finances a indiqué que les entreprises bénéficiaires d'un PGE pourront demander que l'amortissement du prêt ne commence qu'après deux ans.

Au CIC, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé et d'une relation de confiance, lorsqu'une entreprise en fera la demande, cette faculté lui sera accordée.

Toutes les entreprises bénéficiant d'un PGE au CIC pourront ainsi se voir attribuer en cas de besoin une année supplémentaire de « pause » du remboursement en capital avant de démarrer l'amortissement du prêt exceptionnel de trésorerie qu'est le PGE.

« Banque d'une entreprise sur trois et banquier historique de l'entrepreneuriat, le CIC et ses conseillers sont pleinement mobilisés pour permettre à tous les entrepreneurs d'enjamber la crise : nous voulons contribuer à la préservation du tissu entrepreneurial et soutenir l'emploi », déclare Nicolas Théry, président du CIC.

Pour **Daniel Baal**, directeur général, *« le CIC, fidèle à sa fibre entrepreneuriale, démontre à nouveau qu'il a la volonté d'accompagner de manière personnalisée et durable les petites, moyennes et grandes entreprises. Une année supplémentaire avant de rembourser le capital pourra leur donner l'oxygène nécessaire. »*

« Le CIC estime qu'une large majorité des entreprises pourra démarrer l'amortissement du Prêt garanti par l'État dès le printemps 2021. Toutefois, une partie des entreprises - souvent sur des secteurs identifiés - fonctionnent encore au ralenti en raison des mesures sanitaires toujours en place. Avec cette faculté de démarrer l'amortissement du prêt un an plus tard, le CIC s'engage à poursuivre dans la durée son accompagnement des entreprises », déclare Claude Koestner, directeur général adjoint du CIC en charge du réseau.

À propos du CIC

Banque de premier plan en France et à l'international, banque d'une entreprise sur trois en France, le CIC met à la disposition de plus de 5,2 millions de clients un réseau français de près de 1 900 agences et 20 000 collaborateurs ainsi que des relais internationaux dans 34 pays. Pour répondre aux besoins de tous les acteurs économiques et construire au quotidien une offre toujours performante, il conjugue les métiers de la finance, de l'assurance, de la téléphonie et des services technologiques de pointe à une grande solidité financière confortée par celle de sa maison-mère, Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe les fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre-Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand) et Antilles-Guyane (Fort-de-France).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe également la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), Targobank, Cofidis, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), la Banque Transatlantique et Homiris.

Plus d'informations : www.cic.fr

Contact presse

Frédéric Monot : 01 53 48 79 57 - frederic.monot@cic.fr